



الجامعة الملكية المغربية للسباحة Fédération Royale Marocaine de Natation

Le 03 Aout 2022

Circulaire N ° 004/ 21-22

Il est rappelé aux associations affiliées à la Fédération Royale Marocaine de natation que, conformément aux règlements spécifiés dans le guide des compétitions, chaque association peut engager au maximum 5 filles et 5 garçons aux championnats du Maroc de natation en eau libre et à la coupe du Trône de natation en eau libre.

La Fédération Royale Marocaine de natation prendra en charge l'hébergement, restauration et transport, conformément à ce qui a été mentionné dans la circulaire Numéro 003/21-22, 3 filles et 3 garçons et un accompagnateur par association.

Le Président

Driss HASSA

